COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TSX : IMG NYSE : IAG

IAMGOLD ANNONCE UN ACCROISSEMENT DE 80 % DES RÉSERVES À LA CONCESSION DE LA MINE ROSEBEL, EXCLUANT SARAMACCA

Tous les montants d'argent sont exprimés en dollars américains, sauf indication contraire.
Les chiffres dans le présent communiqué ont été arrondis.

Toronto (Ontario), le 26 juillet 2017 – IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD » ou la « Société ») annonce une mise à jour de l'estimation des réserves et des ressources de sa mine d'or Rosebel (« Rosebel ») au Suriname calculée au 30 juin 2017.

Faits saillants (sur une base attribuable)

- Les réserves prouvées et probables ont augmenté de 80 % à 3,5 millions d'onces.
- Les ressources mesurées et indiquées ont augmenté de 55 % à 8,9 millions d'onces.
- Les ressources présumées ont augmenté de 322 % pour atteindre 2,5 millions d'onces.
- La teneur moyenne des réserves demeure la même à 1,0 g Au/t, et comprend maintenant la dilution.
- L'accroissement des réserves prolonge la vie de la mine jusqu'en 2028.
- Les estimations portent uniquement sur la concession de Rosebel.
- La première estimation des ressources de Saramacca est prévue pour septembre 2017.

Les réserves d'or prouvées et probables totales attribuables estimées ont augmenté de 80 % ou de 3,5 millions d'onces à la fin de juin 2017 par rapport à 2,0 millions d'onces d'or à la fin de 2016. L'ajout de 1,6 million d'onces s'explique par les facteurs décrits ci-dessous, en partie contrebalancés par l'épuisement lié à l'exploitation à Rosebel au cours du premier semestre de 2017. **Le prix hypothétique de l'or de 1 200 $ des ressources aux mines détenues et exploitées par la Société n'a pas changé.** Les ressources d'or mesurées et indiquées totales attribuables (incluant les réserves) estimées à Rosebel ont augmenté de 55 % ou de 3,1 millions d'onces à 8,9 millions d'onces à la fin de juin 2017 comparativement à l'estimation réalisée à la fin de l'exercice 2016. Le prix hypothétique de l'or utilisé dans l'estimation des ressources minérales à Rosebel (1 500 $ par once) n'a pas changé. Au 30 juin 2017, l'estimation de Rosebel comprenait aussi des ressources présumées attribuables de 2,5 millions d'onces, représentant une augmentation de 1,9 million d'onces par rapport à l'estimation à la fin de l'exercice 2016. Les facteurs importants exerçant une incidence sur les estimations des ressources sont semblables à ceux indiqués dans l'estimation des réserves.

« Rosebel continue sa transformation, augmentant ainsi la valeur de cette exploitation, a indiqué Steve Letwin, président et chef de la direction d'IAMGOLD. Grâce à l'accroissement de 80 % des réserves à ce jour à la concession de Rosebel et à l'estimation des ressources de Saramacca à venir en septembre, une nouvelle mine à plus faible coût et à plus longue durée de vie se dessine. L'ajout des onces annoncé aujourd'hui prolonge la vie de Rosebel jusqu'en 2028. Il est d'autant plus impressionnant que la grande majorité de ces 1,6 million d'onces supplémentaires provient de l'optimisation de la planification minière qui nous a permis d'accéder à davantage d'onces de façon économique. Seulement une portion des zones interfosses sont comprises dans l'estimation à ce jour, il existe donc un potentiel d'accroissement additionnel provenant des zones interfosses restantes. Les réserves attribuables consolidées d'IAMGOLD sont en hausse de 69 % par rapport à la fin de 2016, puisque Rosebel vient ajouter à l'augmentation déjà annoncée provenant de la conversion de ressources en réserves à Côté Gold. L'incidence positive anticipée du dépôt Saramacca sera mieux connue une fois que nous aurons achevé la première estimation des ressources qui est en cours. »

Les facteurs importants ayant contribué aux chiffres révisés de l'estimation des réserves comprennent :

- De nouveaux modèles de ressources de tous les corps minéralisés de Rosebel intégrant l'information provenant des données de forage au diamant et en circulation inverse, de la cartographie géologique approfondie réalisée au cours des dernières années et d'une étude géostatistique effectuée par des experts internes et externes. Les nouveaux modèles comprennent du nouveau minerai issu des zones interfosses existantes; toutefois, la quantité provenant de ces zones est limitée puisque le programme n'était pas terminé à la date de la réalisation de la modélisation des ressources. L'exploration des zones interfosses se poursuit, et des données supplémentaires provenant du programme seront intégrées aux futures estimations de réserves et des ressources.
- L'effet positif des changements dans le modèle de coûts de Rosebel, inspirés par d'importantes améliorations de coûts au cours des deux dernières années, découlant d'une productivité à l'usine et à la mine considérablement améliorée, d'une variation du taux de change local favorable, de frais administratifs et généraux considérablement moindres et d'un débit de minerai dur supérieur à l'usine en raison des investissements effectués et des améliorations apportées au circuit de concassage et de broyage de l'usine.

- Une approche modifiée de la planification minière établie d'après un schéma détaillé des phases de la fosse complétée par un algorithme optimisé des séquences d'exploitation visant à maximiser la valeur actualisée nette de l'échéancier minier, y compris l'utilisation de teneurs de coupure variables au fil du temps. Des consultants externes ont fourni un soutien à l'équipe technique de Rosebel lors de l'élaboration et de la validation de l'approche modifiée.
- Une étude géotechnique détaillée réalisée par des consultants indépendants au cours des années antérieures améliorant le degré de confiance dans le design des angles de la fosse.
- Les nouvelles réserves comprennent une dilution minière de 8 % pour le minerai de saprolite et de 10 % pour le minerai de transition et la roche fraîche (minerai dur). Malgré la dilution minière appliquée, la teneur moyenne des réserves demeure la même à 1,0 g Au/t, car les nouveaux designs de fosses prévoient une extraction en profondeur dans des zones minéralisées à teneurs plus élevées.

Estimation des réserves et ressources minérales

Au 30 juin 2017 **Mine d'or Rosebel**	**Tonnes (milliers)**	**Teneur (g/t)**	**Onces contenues (milliers)**	**Onces contenues attribuables(95 %) (milliers)**
Réserves prouvées	24 356	0,7	516	490
Réserves probables	90 544	1,1	3 215	3 054
Réserves prouvées et probables	**114 900**	**1,0**	**3 730**	**3 544**
Ressources mesurées	31 402	0,7	676	642
Ressources indiquées	275 710	1,0	8 649	8 216
Ressources mesurées et indiquées	**307 112**	**0,9**	**9 325**	**8 859**
Ressources présumées	84 866	1,0	2 667	2 534

(1) Les ressources mesurées et indiquées comprennent les réserves prouvées et probables.

(2) Dans les exploitations minières, les ressources mesurées et indiquées qui ne sont pas des réserves minérales ne sont pas considérées économiquement viables au prix de l'or utilisé dans le calcul des réserves, mais on croit qu'elles possèdent un potentiel raisonnable d'extraction rentable.

(3) Bien que les « ressources mesurées », les « ressources indiquées » et les « ressources présumées » soient des catégories de minéralisation reconnues et devant être divulguées selon les réglementations canadiennes, la SEC (comme défini ci-dessous) ne les reconnaît pas. La divulgation des onces contenues est permise en vertu des réglementations canadiennes; cependant la SEC ne permet généralement la divulgation des ressources qu'en tant que tonnage et teneur en place. Consulter la Mise en garde à l'intention des investisseurs des États-Unis.

(4) Les réserves minérales de Rosebel ont été estimées au 30 juin 2017 en utilisant un prix de l'or de 1 200 $ l'once alors que les ressources minérales ont été estimées au 30 juin 2017 en utilisant un prix de l'or de 1 500 $ l'once; les ressources et réserves minérales ont été estimées conformément à la Norme canadienne 43-101(comme défini ci-dessous).

Les réserves et les ressources comprises dans la présente estimation proviennent uniquement de la concession minière existante de Rosebel et ne comprennent aucune matière du projet d'exploration hautement prometteur Saramacca. Comme annoncé antérieurement, la Société prévoit publier une première estimation des ressources du projet Saramacca au troisième trimestre. À l'achèvement du modèle de ressources, l'équipe de Rosebel terminera les plans du projet et les conceptions minières qui permettront d'intégrer l'information de Saramacca dans l'ensemble du plan de la durée de vie de la mine Rosebel. Ces travaux devraient être achevés quelque part au premier semestre de 2018. Le programme d'exploration en cours à Saramacca devrait améliorer encore plus la valeur de Rosebel.

Comparativement au plan minier précédent, l'accroissement important des réserves annoncé aujourd'hui prolonge la durée de vie de la mine jusqu'en 2028. Le coefficient de recouvrement total (stérile : minerai) passe d'environ 4:1 à 6:1. En raison des améliorations de coûts indiqués ci-dessus et d'un design détaillé des phases de la fosse, l'incidence générale sur les coûts de production est minime. Les coûts de maintien tout inclus des cinq premières années du nouveau plan sont estimés à environ 40 $ par once de plus que ceux du plan antérieur à la même période. Rosebel généra un flux de trésorerie positif au cours de toutes les années du nouveau plan de durée de vie de la mine d'après les hypothèses énoncées. L'équipe de Rosebel continue d'identifier et de mettre en place de nouvelles initiatives de réduction des coûts et ces efforts représentent de belles occasions d'améliorer la valeur des actifs au-delà des modèles existants. Une fois intégrée dans le plan minier, Saramacca pourrait aussi avoir un effet favorable sur la réduction des coûts.

Il est important de noter que Rosebel découvre constamment plus de minerai que prévu dans le modèle de ressources puisque certaines zones aurifères ne sont pas repérées lors du forage de définition effectué à de larges intervalles, mais le sont lors du forage de contrôle de la teneur à intervalles rapprochés. Au cours des cinq dernières années, le rapprochement des données de minerai donne en moyenne des résultats favorables au-delà de 20 % par rapport au modèle de ressources.

En date du 22 février 2017, l'annonce de l'estimation des réserves et des ressources de Rosebel à la fin de l'exercice 2016 comportait une note indiquant que les réserves et les ressources avaient été calculées en utilisant uniquement un simple modèle d'épuisement par rapport à l'estimation de l'exercice précédent. Aucune modification importante n'a été apportée au modèle de ressources en 2016 puisque l'élaboration de la nouvelle méthodologie d'estimation était en cours.

La Société compte déposer un nouveau rapport technique conforme à la Norme canadienne 43-101 (NC 43-101) sur SEDAR dans les 45 prochains jours à l'appui de la mise à jour de l'estimation des réserves et des ressources décrite dans le présent communiqué de presse.

La mise à jour de l'estimation des réserves et des ressources et la prolongation de la durée de vie de la mine sont considérées comme des indices de reprise d'une perte de valeur antérieure de la mine Rosebel et devraient occasionner la reprise de l'ensemble ou d'une partie de la perte de valeur enregistrée en 2013.

Remarques à l'intention des investisseurs concernant l'utilisation du terme ressources

Mise en garde à l'intention des investisseurs concernant les estimations des ressources mesurées et indiquées
Le présent communiqué de presse utilise les termes « ressources mesurées » et « ressources indiquées ». La Société avise les investisseurs que, bien que ces termes soient reconnus et imposés par la réglementation canadienne, la « United States Securities and Exchange Commission » (« SEC ») ne les reconnaît pas. Les investisseurs ne doivent donc pas supposer qu'une partie ou l'ensemble d'un gisement minéral classé dans l'une ou l'autre de ces catégories sera converti en réserves.

Mise en garde à l'intention des investisseurs concernant les estimations des ressources présumées
Le présent communiqué de presse utilise le terme « ressources présumées ». La Société avise les investisseurs que, bien que ce terme soit reconnu et imposé par la réglementation canadienne, la « United States Securities and Exchange Commission » (« SEC ») ne le reconnaît pas. Les termes « ressources présumées » sont associés à une grande incertitude quant à l'existence de ces ressources et à leur faisabilité économique et légale. On ne peut supposer qu'une partie ou l'ensemble d'une ressource minérale présumée passera à une catégorie supérieure. Conformément aux règles canadiennes, sauf en de rares exceptions, les estimations des ressources minérales présumées ne peuvent servir de fondement aux études de faisabilité ou aux études préliminaires de faisabilité. Les investisseurs ne doivent donc pas supposer qu'une partie ou l'ensemble d'une ressource minérale présumée existe, ou est économiquement ou légalement exploitable.

Divulgation de données scientifiques et techniques
IAMGOLD communique les estimations de ressources et de réserves minérales conformément aux lignes directrices de l'ICM relativement à l'estimation, à la classification et à la divulgation des ressources et des réserves.

Mise en garde à l'intention des investisseurs des États-Unis
La SEC permet aux sociétés minières, dans le cadre du dépôt de leur documentation auprès de la SEC, de divulguer seulement les gisements que la Société peut exploiter économiquement et légalement. IAMGOLD utilise certains termes dans ses publications comme « ressources », « mesurées », « indiquées » et « présumées » ne correspondant pas aux définitions de réserves établies par la SEC. Les investisseurs des États-Unis sont priés d'examiner attentivement la divulgation présentée dans le rapport annuel d'IAMGOLD sur le formulaire 40-F (nommé Form 40-F). Il est possible de consulter ou d'obtenir un exemplaire des documents déposés sur le site de la SEC à l'adresse http://www.sec.gov/edgar.shtml ou en communiquant avec le service des relations avec les investisseurs.

Selon la NC 43-101, les sociétés minières sont tenues de présenter les données sur les réserves et les ressources en les classant dans les sous-catégories suivantes : « réserves prouvées », « réserves probables », « ressources mesurées », « ressources indiquées » et « ressources présumées ». Les ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'ont pas de viabilité économique démontrée.

Les réserves minérales représentent la partie économiquement exploitable d'une ressource mesurée ou indiquée, démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité. Cette étude doit comporter les informations adéquates relatives à l'exploitation minière, au traitement, à la métallurgie, aux aspects économiques et aux autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la divulgation du rapport, de justifier l'extraction économique. Les réserves minérales comprennent les matériaux de dilution et les provisions allouées pour les pertes pouvant être engagées durant l'extraction. Les réserves minérales prouvées représentent la partie économiquement exploitable d'une ressource minérale mesurée démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité. Les réserves minérales probables représentent la partie économiquement exploitable des ressources minérales indiquées, et dans certains cas, une ressource minérale mesurée démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité.

Les ressources minérales sont des concentrations ou indices minéralisés d'une substance naturelle solide présente au sein de la croûte terrestre ou sur celle-ci, qu'il s'agisse d'une substance inorganique ou d'une substance organique fossilisée, dont la forme,

la quantité et la teneur ou qualité sont telles qu'elles présentent des perspectives raisonnables d'extraction économique. L'emplacement, la quantité, la teneur, les caractéristiques géologiques et la continuité d'une ressource minérale sont connus, estimés ou interprétés à partir d'observations et de connaissances géologiques spécifiques. Les ressources minérales mesurées représentent la partie d'une ressource minérale dont la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques peuvent être estimées avec suffisamment de confiance pour permettre la mise en application appropriée de paramètres techniques et économiques pour appuyer la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du gisement. L'estimation est basée sur des informations détaillées et fiables relatives à l'exploration, à l'échantillonnage et aux essais, recueillies à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour confirmer à la fois la continuité de la géologie et des teneurs. Les ressources minérales indiquées désignent la partie des ressources minérales dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques avec un niveau de confiance suffisant pour permettre l'application appropriée de paramètres techniques et économiques pour appuyer la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du gisement. L'estimation est basée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements, tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour donner lieu à une hypothèse raisonnable sur la continuité de la géologie et des teneurs. Les ressources minérales présumées représentent la partie d'une ressource minérale dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité sur la base d'observations géologiques et d'un échantillonnage restreint et dont on peut raisonnablement présumer, sans toutefois vérifier, la continuité de la géologie et des teneurs. L'estimation se fonde sur des informations et un échantillonnage restreints, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements, tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages. Les ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'ont pas de viabilité économique démontrée.

Les investisseurs ne doivent donc pas supposer qu'une partie ou l'ensemble d'une ressource minérale présumée existe, ou est économiquement ou légalement exploitable.
Une étude de faisabilité est une étude technique et économique exhaustive portant sur l'option de développement retenue pour un projet de prospection des minéraux. Elle comprend des évaluations suffisamment détaillées de facteurs examinés de façon réaliste et ayant notamment trait à l'extraction, au traitement, à la métallurgie, au marketing, à des aspects économiques, juridiques, environnementaux, sociaux et gouvernementaux, en plus d'autres facteurs pertinents ayant trait à l'exploitation et des analyses financières détaillées qui sont nécessaires pour démontrer au moment de la communication d'information que l'extraction est raisonnablement justifiée (économiquement exploitable). Les résultats de l'étude peuvent raisonnablement servir de fondement à une décision de la part d'un promoteur ou d'une institution financière en vue du développement ou du financement du projet. Le degré de confiance acquis au terme de l'étude sera supérieur à celui qu'offre une étude préliminaire de faisabilité.

Une étude préliminaire de faisabilité est une étude exhaustive d'une variété d'option portant sur la viabilité d'un projet minier qui en est au stade où la méthode d'extraction, dans le cas d'une exploitation souterraine, ou la configuration de la fosse, dans le cas d'une mine à ciel ouvert, a été établie, et où une méthode efficace pour traiter le minerai a été déterminée. Elle comporte une analyse financière fondée sur des hypothèses raisonnables en ce qui concerne tous les facteurs pertinents, notamment en ce qui a trait à l'extraction, au traitement, à la métallurgie, au marketing, à des aspects économiques, juridiques, environnementaux, sociaux et gouvernementaux, ainsi que l'évaluation de tout autre facteur pertinent qui soit suffisant pour permettre à une personne qualifiée, agissant de manière raisonnable, de déterminer si toutes ou une partie des ressources minérales peuvent être classées en tant que réserves minérales.

Informations techniques sur l'or et personnes qualifiées / Notes sur le contrôle de qualité
Les estimations des réserves minérales et des ressources minérales contenues dans ce communiqué de presse ont été préparées selon les directives de la Norme canadienne 43-101, Information concernant les projets miniers (« NC 43-101 »). La personne qualifiée responsable de la préparation de l'estimation des ressources de Rosebel est Vincent Cardin-Tremblay, géo. Vincent s'est joint à IAMGOLD en septembre 2011 et occupe actuellement le poste de géologue en chef à la mine d'or Rosebel. Il pratique la profession de géologue depuis plus de neuf ans pendant lesquels il a occupé différents postes en exploration dans l'industrie minière au Canada, aux États-Unis et au Suriname. La personne qualifiée responsable de la préparation de l'estimation des réserves de Rosebel est Adam Doucette, ing. Adam s'est joint à IAMGOLD en novembre 2015 et occupe le poste d'ingénieur en chef à la mine d'or Rosebel. En tant qu'ingénieur minier professionnel, il a occupé divers postes au cours des 12 dernières années dans l'industrie minière au Canada, au Mexique et au Suriname.

M. Cardin-Tremblay et M. Doucette sont des personnes qualifiées pour les besoins de la Norme canadienne 43-101 en ce qui a trait au type de minéralisation décrit dans le présent communiqué. L'information technique a été incluse dans la présente avec le consentement et la révision préalables des personnes qualifiées mentionnées plus haut. Ces personnes qualifiées ont vérifié les données divulguées et les données soutenant l'information ou les opinions exprimées dans le présent communiqué.

La vérification des données fait partie des protocoles établis qui comprennent l'acquisition, la saisie, l'interprétation, l'analyse et l'examen des donnés par les géologues et ingénieurs principaux du site, la revue par les pairs par le groupe des services

techniques d'IAMGOLD et des consultants externes au besoin, ainsi que des rapports périodiques et des visites au site par la haute direction pour examiner le statut des plans d'exploitation et des estimations en cours.

L'échantillonnage et les données d'analyse découlant des programmes de forage qui étayent les estimations des réserves et des ressources sont contrôlés par l'entremise du programme d'assurance qualité et de contrôle de la qualité (AQ-CQ) mis en œuvre et conçu pour observer les meilleures pratiques de l'industrie. Les procédures d'échantillonnage et d'analyse ainsi que les estimations des réserves et des ressources sont auditées ou passées en revue par des pairs, de temps à autre, ou tel que requis par des consultants indépendants.

TÉLÉCONFÉRENCE

Une téléconférence aura lieu le jeudi 27 juillet 2017 à 8 h 30 (HAE) au cours de laquelle la direction discutera de la mise à jour des réserves et des ressources de Rosebel. Une webdiffusion de la téléconférence sera disponible sur le site Web d'IAMGOLD à l'adresse : www.iamgold.com.

Renseignements au sujet de la téléconférence : Nº sans frais en Amérique du Nord : 1 800 319-4610 ou 1 604 638-5340.

L'enregistrement de l'appel sera disponible pendant un mois après la téléconférence en composant : Nº sans frais en Amérique du Nord : 1 800 319-6413 ou 1 604 638-9010, mot de passe : 1607#.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse contient certains énoncés prospectifs. Tous les énoncés, autres que les faits historiques abordant des activités, des événements ou des développements que la Société croit, prévoit ou anticipe qu'ils se produiront ou pourraient se produire dans le futur (incluant, sans s'y limiter, les énoncés concernant les estimations de production d'or, les coûts tout inclus et autres estimations de coûts, les coûts en immobilisations et de prospection, les énoncés concernant l'estimation des réserves minérales et des ressources minérales, les résultats de prospection, les estimations de la durée de vie de la mine et les ressources minérales et réserves potentielles) sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables par l'utilisation des termes « pouvoir », « devoir », « continuer », « s'attendre à », « anticiper », « estimer », « croire », « hautement prometteur », « avoir l'intention de », « prévoir » ou « projeter », y compris dans une tournure négative ou des variantes de ces termes ou une terminologie comparable. Les énoncés prospectifs sont sujets à certains risques et incertitudes, dont la plupart sont indépendants de la capacité de la Société à maîtriser ou à prédire et qui pourraient avoir pour effet de faire différer de façon importante les événements ou les résultats réels de la Société par rapport à ceux évoqués dans les énoncés prospectifs. Les facteurs qui pourraient faire différer de façon considérable les résultats réels des attentes incluent, sans s'y limiter, l'incapacité d'atteindre les estimations ou les estimations de production d'or, les augmentations inattendues des coûts de maintien tout inclus ou autres coûts, les augmentations inattendues des coûts en immobilisations et de prospection, la variation de la teneur du minerai contenue dans la matière identifiée comme étant des ressources minérales et des réserves minérales par rapport à la teneur prévue, les changements dans les plans de mise en valeur ou les plans miniers en raison de modification dans la logistique, la technique ou autres facteurs, la possibilité que des résultats futurs de prospection ne correspondent pas aux attentes de la Société et les changements dans les marchés mondiaux d'or et autres risques divulgués dans la rubrique « Facteurs de risque » divulgués dans le plus récent formulaire 40-F (nommé Form 40-F/Annual Information Form) d'IAMGOLD déposé auprès de la United States Securities and Exchange Commission et des autorités des valeurs mobilières provinciales canadiennes. Tout énoncé prospectif est valable seulement à partir de la date à laquelle il a été effectué, et sauf s'il en est autrement exigé par les lois sur les valeurs mobilières en vigueur, la Société n'a aucune intention ou obligation de mettre à jour tout énoncé prospectif.

Au sujet d'IAMGOLD

IAMGOLD (www.iamgold.com) est une société minière de rang intermédiaire possédant quatre mines d'or en exploitation situées sur trois continents. À sa solide base d'actifs stratégiques en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Afrique de l'Ouest s'ajoutent des projets de développement et d'exploration. IAMGOLD est en bonne position pour assurer sa croissance grâce à une saine santé financière, combinée à une expertise de gestion et d'exploitation.

Pour de plus amples renseignements :

Ken Chernin, vice-président, Relations avec les investisseurs
Tél. : 416 360-4743 Cellulaire : 416 388-6883

Laura Young, directrice principale, Relations avec les investisseurs
Tél. : 416 933-4952 Cellulaire : 416 670-3815

Shae Frosst, associée, Relations avec les investisseurs
Tél. : 416 933-4738 Cellulaire : 647 967-9942

Veuillez noter :
Vous pouvez obtenir une copie de ce communiqué de presse par télécopieur, par courriel, sur le site Web d'IAMGOLD à www.iamgold.com et sur le site Web du groupe CNW à www.newswire.ca. Vous pouvez obtenir tous les documents importants d'IAMGOLD sur le site www.sedar.com ou www.sec.gov.

The English version of this press release is available at http://www.iamgold.com.